

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 09 MARS 2021

PRESENTS : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, M. POUGET, Mme PHIPPEN, M. CANDON, M. SEGERS, Mme CIRINA, M. SEBELOUE, Mme FORTIN, Mme GENIESSE-GAUTIER, Mme PATUREL, Mme FIRMIN, Mme JOURDA, M. DECAUX, M. BAUCHE, M. BASSET, Mme ALVES

POUVOIRS : M. BENARD à M. BAUCHE

SECRETAIRE : Mme PHIPPEN

Emargement du compte rendu du 02 Février 2021 :

1 faute d'orthographe : Point 1 délibération : un s en trop à « intérieur ».

D'autre part, Mme ALVES précise que parfois, il n'est pas fait mention de « huis clos » sur les comptes rendus alors que la réunion s'y déroule.

I – DELIBERATIONS :

1-1) BUDGET INVESTISSEMENT 2021 : AUTORISATION AU MAIRE

Rapporteur : Mme CIRINA

Préalablement au vote du Budget Primitif 2021, il n'est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, et urgentes, avant le vote du BP 2021, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi N°2012-1510 du 29 Décembre 2012 article 37 (V) autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de pouvoir régler les factures de SPACE 15 et de PHOSPHORIS, il est nécessaire de prendre une délibération.

Madame le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- AUTORISER Monsieur le Maire à engager et mandater les sommes suivantes :
 - pour l'opération 10046 : création salle mariage/conseil : 13317.12 €
 - SPACE 15 (honoraires) : 3525.12 €
 - PHOSPHORIS (honoraires) : 9 792 €
- pour l'opération 10050 : création et réhabilitation cabinet : 8 208 €
 - SPACE 15 (honoraires) : 2462.40 €
 - PHOSPHORIS (honoraires) : 5745.60 €
- DECIDER d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2021 :
 - opération 10046, compte 2031 : 13 317.12 €
 - opération 10050, compte 2031 : 5 736 €

Vote : 17 voix Pour

2 Abstentions

1-2) TRAVAUX SIEGE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE) : AUTORISATION AU MAIRE.

Rapporteur : M. LE DIGABEL

Par mail du 01 Février 2021, le SIEGE a fait parvenir à la commune le coût estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique de l'électricité d'éclairage public et de télécommunication rue Charles Riberpray.

Le montant prévisible des travaux s'établit ainsi :

- Investissement : 172 000 € avec participation communale qui s'élève à 15 450 €,
- Fonctionnement : 35 000 € avec participation communale de 30% + TVA soit 14 583.32 €.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet présenté par le SIEGE pour les travaux d'enfouissement et de renforcement rue Charles Riberpray,
- FIXER la participation financière de la commune à :
 - Investissement à 7% soit 7 116.67 € pour le programme RRP (Electricité) et à 20 % soit 8 333.32 € pour ERP (Eclairage public),
 - Fonctionnement à 30 % + TVA soit 14 583.32 € pour le programme TRP (Réseau France Télécom),

- S'ENGAGER à verser la somme due sur la base du coût réel des travaux au comptable du SIEGE,
 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec le SIEGE,
 - CONFIRMER l'inscription des crédits nécessaires au BP 2021 compte 2041582 en investissement et au compte 657358 pour le fonctionnement.
- Vote : Pour à l'unanimité.

1-3) AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE MOUSSEAUX

Rapporteur : M. le Maire

Le 22 Octobre 2020, la commune de Courcelles Sur Seine a signé une convention financière avec la communauté d'Agglo Seine Eure relative aux travaux d'aménagement de la rue de Mousseaux.

Cette opération s'élevait à 263 216.50 € HT avec la répartition suivante :

- 177 671.14 € pour l'agglo
- 85 545.36 € pour la commune

Cependant les résultats de l'analyse de l'enrobé ont révélé un taux élevé d'HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique), ce qui a nécessité une mise en décharge spécialisée et a augmenté le coût de ces travaux.

Le montant total de cette opération s'élève à 330 673.08 € HT avec la répartition suivante :

- 223 204.33 € pour l'agglo
- 107 468.75 € pour la commune.

Un avenant est nécessaire pour régulariser cette différence de prix.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- ACCEPTER le nouveau montant de travaux s'élevant à 107 468.75 €, part de la commune,
- AUTORISER le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention relative à l'aménagement rue de Mousseaux.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Vote : Pour à l'unanimité

1-4) CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE PAR LA SOCIETE « LES JARDINS DE FLO »

Rapporteur : M. le Maire

La commune s'agrandissant, les employés communaux n'ont plus le temps de s'occuper de tous les espaces verts pour la tonte et la taille.

Devant cette situation, Monsieur le Maire envisage de confier à une entreprise privée l'entretien des espaces verts suivants :

Résidence Charles Yvelin 1 et 2,
Rue de l'Abbaye du Beau Bec en montant,
Résidence les Pérelles, Espace des Pérelles,
Route de l'Avenir,
Résidence les Clos des Mouettes, le Beau Jean, Impasse Michel LAPOTRE,
Route de Mousseaux côté droit,
Résidence Louis Prévost,
Résidence les Cigales, Les Grillons et le Beau Bec,
Résidence Charles Flamand et route des Champs,
Résidence des Sablons et Impasse des Sablons,
Chemin des Carrières.

La commission « Travaux Urbanisme » lors de sa réunion du 23 Février 2021 a étudié les propositions reçues et a retenu, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise « LES JARDINS DE FLO » pour un montant annuel de 31 910 € HT soit 38 292 € TTC.

La commission « Budget Finances » après étude de la situation, a émis un avis favorable pour la contractualisation avec l'entreprise « LES JARDINS DE FLO ».

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- ACCEPTER la proposition présentée par l'entreprise « LES JARDINS DE FLO » pour l'année 2021 d'un montant de 38 292 € TTC.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis/contrat entre l'entreprise « LES JARDINS DE FLO » et la commune de Courcelles S/Seine.
- DECIDER d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 chapitre 011 article 611 (contrat de prestation).

Vote : Pour à l'unanimité

1-5) DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE NUMERIQUE AUPRES DE L'EDUCATION NATIONALE.

Rapporteur : Mme BLOURDIER

La direction des Services Départementaux de l'Education Nationale fait un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires dédié au 1^{er} degré (cycle 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Mme MOTTE, directrice de l'Ecole Claude Monet, a sollicité la commune pour l'appel à projet numérique concernant la partie informatique.

La commission scolaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 08 mars 2021.

L'entreprise RESOLOGIK propose un devis d'un montant total HT de 10 145.60 €.

Pour cet achat, il est possible d'obtenir une subvention auprès de l'Education nationale.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- RETENIR l'entreprise ci-dessus pour l'achat et l'installation du matériel numérique pour un montant total HT de 10 145.60 €.
- SOLLICITER les services départementaux de l'Education Nationale au taux de 70 %.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bon de commande dès réception de l'attribution de subvention.

-INSCRIRE les crédits au budget primitif 2021.

Vote : 18 voix Pour

1 abstention

II – INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux :

- Chemin de la Mare du Breuil est en cours de finition. L'éclairage est prévu avant cet hiver.

Malheureusement, des dégradations par des motos de cross et quads, ont été constatées.

- Terrain de pétanque résidence les Pérelles : a été abîmé par des 2 roues. Dommageable car il venait d'être refait à neuf.

- Eglise : Les travaux de peinture, de chauffage et d'éclairage sont terminés. Il reste juste un peu de carrelage à refaire.

- Cabinet médical : Le permis de construire est prêt et sera déposé au service instructeur à Louviers dès lundi. 5 mois d'instruction sont obligatoires ; les travaux commenceront dès qu'un médecin sera présent.

- Ecole :

- Une fermeture de classe en élémentaire est actée à la rentrée prochaine de Septembre.

- Divers :

- La fête de la Quasimodo est annulée.

- Commande de pommes de terre le 27 mars 2021.

- Le « Gabriel » ne s'installe plus le jeudi matin au marché par manque de clients.

Questions autour de la table :

- M. BASSET :

- Demande s'il est possible de mettre sur le panneau lumineux une info concernant les commerçants : épicerie, marché et restauration PIZZA.
- Demande quand le compte rendu de la tournée du SDIS sera disponible en Mairie.

Réponse : on attend toujours. La prochaine tournée du SDIS aura lieu en milieu d'année.

- Mme ALVES :

- Demande quand les gabions chemin des Carrières vont être enlevés ?

Réponse : Une barrière va peut-être mise à la place, c'est en réflexion.

- Redemande quand la route de Chemin des Carrières sera réparée car très abimée.

Réponse : D'autres voiries sont à traiter en priorité.

- M. CROZET-JOURDAIN :

- Donne une information sur une application sur smartphone « Panopocket ».

- M. SEGERS :

- Il informe que M. CANDON et lui avaient rendez-vous avec une personne de la société Axione pour l'adressage complet des habitations concernant la fibre optique. Il y aura une réunion publique avec les habitants de la commune à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.